



Délibération
CONSERVATOIRE/JNR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024

2024 – 83 TARIFICATION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 7

BUFFET Martine à CHEMINADE Marie-Line, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, TORCHUT Véronique à BERDAÏ Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 3

DELCROIX Charles, DIETZ Pierre, MELLA Florent

Secrétaire de séance : JEDAT Günter

Date de la convocation : 23/05/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la mise à disposition régulière à destination de structures associatives de pratique amateur ou d'enseignement artistique initial fait partie des missions d'accompagnement demandées par le Ministère de la Culture aux établissements agréés d'enseignement artistique à titre gracieux,

Considérant que d'autres structures évoluant dans le domaine des arts du spectacle peuvent solliciter la mise à disposition de salles du conservatoire pour leur activité artistique,

Considérant que ces activités ne sont pas axées principalement sur la pratique amateur ou l'enseignement artistique initial,

Considérant la hausse des coûts de l'électricité et la charge que représente pour la collectivité les mises à disposition de salles,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 16 mai 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la mise en place d'une tarification spécifique concernant les salles du conservatoire, pour les structures dont l'activité principale ne se situe pas dans le champ de la pratique amateur ou de l'enseignement artistique, tel que décrit au tableau ci-joint :

Tarif journalier forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation journalière

Salles	Tarif journalier forfaitaire
Atelier choral	315,00 €
Salle Rouge	315,00 €
FM1	275,00 €
FM2	275,00 €
FM3	275,00 €
Salle 1	225,00 €
Atelier vocal	215,00 €
Espace Béatrix	800,00 €
Salle Sercan (hors CRC)	150,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

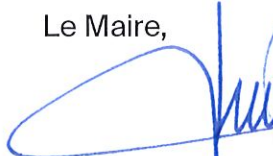
Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

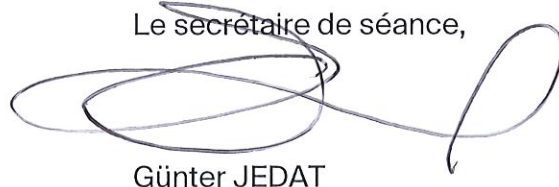
Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

Le secrétaire de séance,



Günter JEDAT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.